

Formation

▶ dans **nos** locaux

◀ dans **vos** locaux

1090€*
par participant

ASSISTANT/CONSEILLER DE PRÉVENTION

TOUTE PERSONNE
nouvellement nommée

Contexte

Depuis le 1er juin 2012, tout employeur doit se faire assister dans sa mission de prévention des risques professionnels par **un ou plusieurs salariés compétents** ou, à défaut, par un intervenant extérieur. Cette obligation s'applique à tous, quel que soit l'effectif de l'entreprise.

Le ou les salariés ainsi désignés par l'employeur bénéficient, à leur demande, d'une **formation en matière de santé, sécurité au travail** dans les conditions prévues aux articles L. 4614-14 à L. 4614-16 du Code du Travail.

Objectifs

- ▶ Acquérir les notions fondamentales de la santé et de la sécurité au travail
- ▶ Définir les missions et le positionnement de l'assistant de prévention
- ▶ Maîtriser les moyens nécessaires à l'exercice de l'activité
- ▶ Participer à la démarche de l'évaluation des risques

Programme

3 jours

Journée 1 :

- Les principes généraux de prévention
- Les acteurs et entités internes et externes
- L'activité de l'assistant de prévention
- Les responsabilités pénales en SST
- Documents en santé et sécurité au travail
- Accueil sécurité, formation à la sécurité, livret d'accueil

Journée 2 :

- Principales formations, vérifications et habilitations
- Définitions, causes et enjeux des accidents du travail et maladies professionnelles
- Analyse des causes des accidents
- Veille réglementaire

Journée 3 :

- Le document unique : contexte réglementaire et méthode
- Pourquoi réaliser un DUERP ?
- Les différentes situations à risques / classes de risques
- La pénibilité au travail

Méthode et outils



Vidéoprojecteur



Support détaillé de formation



Études de cas et exercices pratiques

Quand ?

- 13, 14 et 15 mars 2018
- 12, 13 et 14 juin 2018
- 18, 19 et 20 septembre 2018
- 11, 12 et 13 décembre 2018



Dans nos locaux à Voiron (38)

Tarif dégressif suivant votre nombre de participants

* ▶ dans nos locaux

De 4 à 8 participants :

1090€ HT
par participant

◀ dans vos locaux

Nous consulter



Besoin d'un devis ?

Un conseiller reste à votre écoute au
04 72 53 53 40